



25 ans



territoire
d'énergie
ALSACE



Avec vous, depuis 1997...

Découvrez en 17 dates, les principaux évènements qui ont forgé le Syndicat.

19 décembre 1997 : création du Syndicat Départemental d'Électricité du Haut-Rhin et élection de son premier Président, René DANESI, Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin et Maire de Tagsdorf.

31 août 1998 : signature du premier Contrat de concession avec EDF pour une durée de 25 ans.

6 novembre 2000 : ajout de la compétence gaz. La collectivité change de nom et devient le Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin.

1^{er} janvier 2001 : prise d'effet du contrat de concession avec GDF pour une durée de 25 ans.

8 mars 2007 : signature historique du Contrat de concession pour la desserte en gaz naturel de la commune de SCHWEIGHOUSE avec Antargaz Energies.

17 décembre 2008 : avec l'adhésion de Mulhouse, le Syndicat rassemble désormais la totalité des 343 communes du Haut-Rhin desservies par ERDF.

18 février 2014 : signature du 1^{er} Contrat de concession avec Caléo pour la distribution publique de gaz naturel de la commune d'OSENBACH, pour une durée de 30 ans.

16 décembre 2015 : adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, qui compte 18 communes (1 dans le Haut-Rhin et 17 dans le Bas-Rhin).

30 juin 2016 : adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et ses 18 communes. Le Syndicat devient le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin.

16 octobre 2017 : Jean-Marie BELLIARD, Maire de Sierentz, succède au Président-Fondateur René DANESI, élu Sénateur.

12 décembre 2017 : extension du périmètre du Syndicat à l'emprise aéroportuaire de la commune de Hésingue.

20 décembre 2019 : signature d'un nouveau Contrat de concession électricité avec EDF et Enedis pour 30 ans.

23 décembre 2019 : signature d'un Contrat de concession avec la centrale électrique Vonderscheer pour la desserte en électricité basse tension de Villé. La centrale sera ensuite absorbée par Gaz de Barr.

24 septembre 2020 : suite au renouvellement du Comité Syndical, Jean-Luc BARBERON, Maire de Guewenheim, devient le 3^{ème} Président du Syndicat.

10 novembre 2021 : la ville de Mulhouse transfère sa compétence gaz au Syndicat. Ce dernier regroupe désormais toutes les communes de son territoire desservies par GRDF.

23 mars 2022 : changement de dénomination pour le Syndicat qui devient Territoire d'Énergie Alsace, avec des statuts élargis à la Transition Énergétique.

10 février 2023 : signature d'un nouveau Contrat de concession avec GRDF pour une durée de 30 ans, faisant la part belle à la transition énergétique et regroupant l'ensemble des communes desservies par GRDF.

Voilà 25 ans est né le Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin devenu depuis Territoire d'Énergie Alsace. Un anniversaire à célébrer pour cette belle collectivité au service de ses 368 communes membres. 25 ans c'est jeune, voire très jeune pour un Syndicat. Nous pourrions penser que nous sommes encore au début d'une administration qui cherche à améliorer la desserte en électricité et en gaz de ses communes.

Dans les faits, ce Syndicat est déjà mature. Il a vu trois présidents se succéder, accompagnés d'élus volontaires qui se sont renouvelés au gré des mandats. Tous ont eu à cœur de défendre les intérêts des communes membres.

Ils ont pu compter durant ces 25 ans sur des partenaires solides, des concessionnaires avisés, sans qui cette formidable aventure énergétique et humaine n'aurait pu se faire.

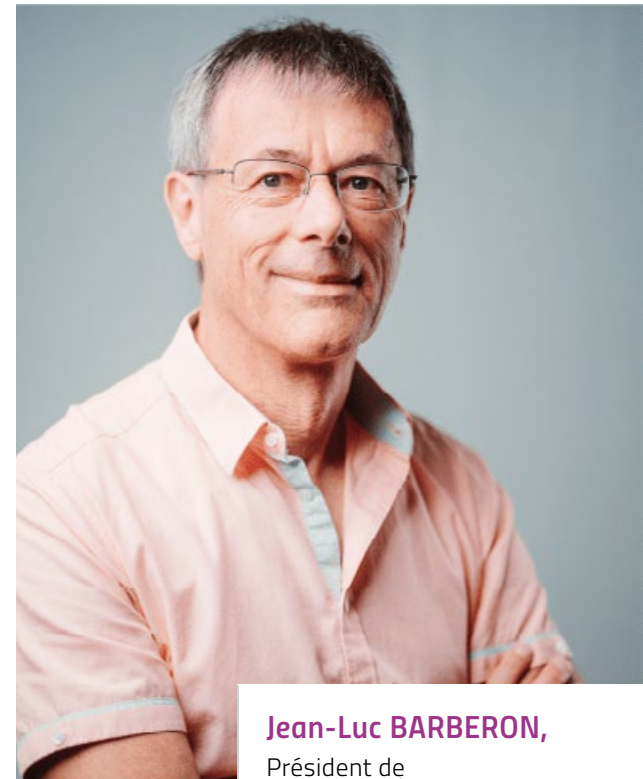
25 ans d'action que nous vous proposons de découvrir en trois actes.

Le mandat de René DANESI, Président fondateur du Syndicat, a été propice à poser les fondations de notre organisation, c'est l'acte I. Le mandat de Jean-Marie BELLARD a permis une ouverture vers de nouvelles missions, de nouvelles compétences, c'est l'acte II. Et le troisième que j'ai eu le plaisir d'ouvrir vise à nous engager dans de nouveaux défis, en confortant nos acquis.

Oui, nous pouvons être fiers de ce que nous avons créé et nous sommes persuadés que Territoire d'Énergie Alsace s'inventera encore pour et par ses communes membres.

Je tiens à remercier chaleureusement, au nom des trois présidents, toutes les personnes, élus, partenaires, qui ont contribué à la réussite du Syndicat.

Edito



Jean-Luc BARBERON,
Président de
Territoire d'Énergie Alsace,
Maire de Guewenheim

Acte I : Les fondations

■ La naissance du Syndicat

Le **14 juin 1996**, sur proposition de son Président, René DANESI, l'assemblée générale de l'Association des Maires du Haut-Rhin décide, à l'unanimité, de créer un Syndicat départemental de l'électricité regroupant les communes dont le distributeur d'électricité est EDF GDF Services Alsace.

Voilà 25 ans, par arrêté préfectoral en date du **19 décembre 1997**, le Syndicat est né de la volonté de 338 communes de prendre leur destin en main sur la question de l'acheminement de l'électricité.

Grâce au Syndicat, les communes apprennent qu'elles ont un pouvoir de négociation.

”
C'est le début
d'une formidable
aventure humaine
et énergétique.



René DANESI et Patrick CORBIN signent le 1^{er} Contrat de concession le 31 août 1998

Les négociations aussitôt entamées avec EDF GDF Services Alsace aboutissent à la rédaction d'un Contrat de Concession pour la distribution publique de l'énergie électrique. Par ce contrat signé le **31 août 1998**, pour 25 ans, le Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin, autorité concédante, garantit à EDF GDF Services Alsace le droit d'exploiter le service public de distribution de l'énergie électrique sur le territoire des communes adhérentes.

EDF GDF Services Alsace devient alors responsable du fonctionnement du service et le gère conformément au cahier des charges annexé au contrat signé par les deux parties. Le concédant s'engage à garantir la qualité du courant distribué, la qualité de service à la clientèle, la qualité d'information vers le Syndicat, ainsi que l'insertion des ouvrages dans l'environnement.

Il verse aussi une redevance annuelle de concession en contrepartie de l'utilisation des réseaux dont le Syndicat est désormais propriétaire en lieu et place des communes qui transfèrent leur compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE).

1997

1998

2000

Des priorités d'action sur le réseau électrique

Cette aventure commence par un état des lieux du réseau électrique. L'inventaire cartographique, demandé par René DANESI, révèle une forme d'inégalité dans la qualité de desserte.

Le nombre de coupures d'électricité est plus important dans le Sundgau et les vallées vosgiennes, secteurs qui semblent moins bien desservis.

La priorité consiste alors à orienter l'action d'EDF vers une amélioration de la qualité du réseau par celle de la desserte.

Le Syndicat n'hésite pas, de façon complémentaire, à s'appuyer sur la redevance versée par le concessionnaire pour compléter et accélérer cette action.

Parallèlement, le Syndicat s'engage dans l'enfouissement des lignes électriques pour des questions esthétiques, mais aussi pour parer aux aléas climatiques. Des bouclages sont réalisés pour relier des vallées entre elles et limiter le risque de coupures. Le nombre de transformateurs est aussi augmenté, certains subissent des cures de jouvence, d'autres seront mis en valeur par des artistes locaux. En l'espace de 15 ans, le rattrapage est effectué.



L'ajout de la compétence Gaz

Fortes du succès rencontré avec la création du Syndicat, des communes membres proposent très rapidement d'adjoindre la compétence gaz.

Un groupe de travail est constitué sous l'égide de l'Association des Maires, puis du Syndicat, pour étudier la modification des statuts et la définition d'un Contrat de Concession de distribution publique de gaz. Dans ce cadre, 120 communes sur les 125 desservies par Gaz de France transfèrent leur compétence gaz. Le Syndicat change de dénomination.

Le 6 novembre 2000, il devient officiellement le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Le Contrat de Concession gaz est signé avec GDF le **1^{er} janvier 2001**, pour une durée de 25 ans.

Ce contrat engage les parties sur une exigence accrue en matière de sécurité, la qualité du service et du produit, l'incitation aux économies d'énergie et la protection de l'environnement. Il prévoit aussi une concertation forte avec le Syndicat et le versement d'une redevance annuelle de concession.

L'ajout de cette compétence a aussi pour effet d'apporter le gaz à des communes qui n'en avaient pas, de contrôler le réseau et de supprimer progressivement la fonte grise. Lorsque cela est nécessaire, le Syndicat n'hésite pas à faire appel aux propaniers. Une vingtaine de communes bénéficient d'un réseau de gaz propane.

Des passerelles sont même réalisées entre concessionnaires, comme ce fut le cas entre Antargaz et GrDF pour la commune de Schweighouse-Thann, une première en France.

2001

Mulhouse adhère,

10 ans après sa création, la Ville de Mulhouse adhère au Syndicat le **17 décembre 2008**. Notre collectivité rassemble désormais la totalité des communes desservies par ERDF dans le Haut-Rhin, soit 343 communes.

Dès l'adhésion confirmée, le Syndicat commande un audit qui permet de découvrir les points faibles du réseau. Il est rapidement décidé d'investir dans la modernisation de ce dernier. Des contrats de cofinancement sont signés entre ERDF et le Syndicat.

En adhérant au Syndicat, la Ville de Mulhouse voit sa capacité financière pour la rénovation de son réseau multipliée par 10.

En investissant 500 000 € chaque année, il faut 10 ans au Syndicat, aux côtés du concessionnaire, pour résorber le vieux réseau souterrain basse tension.

2008 ● 2015

... le Syndicat s'étend...

La réussite du Syndicat dépasse ses frontières départementales au point que de nouvelles communes souhaitent participer à cette belle dynamique.

En 2015, c'est le cas avec l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, qui rassemble dix-sept communes bas-rhinoises et une commune haut-rhinoise. L'année suivante, le Syndicat grandit encore avec l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et ses 18 communes.

... mais garde ses valeurs

En adhérant, ces communes recherchent le savoir-faire du Syndicat, son volontarisme et la défense de leurs intérêts.

Il est vrai que le Syndicat, malgré son jeune âge, réussit à faire parler de lui lorsqu'une « loi scélérate », comme l'a défini le Président René DANESI, vient introduire la notion de zonage qualitatif, sur la question des incidents sur le réseau.

Par décret, Enedis doit procéder à une division de son territoire en trois catégories de desserte électrique, selon le nombre d'habitants, en donnant la priorité aux communes les plus peuplées. Le Comité Syndical s'oppose avec force à l'application de ce décret. L'action commune des Syndicats de France via la FNCCR permet de le faire abroger.

Ce fait d'armes donne tout son sens à l'action du Syndicat, rappelant une logique d'aménagement de territoire solidaire, initiée par ses membres.



 *Un grand merci à nos concessionnaires qui nous accompagnent au quotidien.*

Electricité : ENEDIS - EDF, Gaz de Barr
Gaz : GRDF, CALEO, ANTARGAZ Energies

Acte II : L'ouverture

2017

2019

■ Vers de nouveaux possibles...

Le **16 mars 2017**, Jean-Marie BELLIARD succède au Président-Fondateur René DANESI, devenu Sénateur.

Il devient le deuxième Président du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin.

Le nouveau Président s'attache à consolider les fondations posées par René DANESI puis à pérenniser les ressources du Syndicat, grâce notamment à la négociation du nouveau Contrat de Concession de distribution électrique avec ENEDIS et EDF.



Electricité : un Contrat de Concession très avantageux

Le Comité Syndical anticipe la fin du premier contrat qui doit s'achever en 2024. Ce dernier est bâti sur un modèle des années 50, or beaucoup de choses ont changé, notamment en matière réglementaire. Le nouveau contrat permet de prendre en compte ces évolutions. Les redevances de concession sont aussi revalorisées.

La redevance annuelle de fonctionnement, passe de 650 000 € à 900 000 €.

Le Contrat de Concession prévoit également des financements parallèles entre le Syndicat et Enedis pour aller plus vite, plus loin, et répondre à l'urgence ou aux enjeux locaux sur le réseau. Tel a été notamment le cas avec le projet d'enfouissement d'une ligne 20 000 volts défectueuse, au bénéfice de la commune de Goldbach-Altenbach.

Ce nouveau Contrat, signé **le 23 décembre 2019**, s'étend sur 30 ans. Il est le résultat d'une négociation de dix-huit mois et près d'une trentaine de réunions communes aux différentes parties.

Parallèlement à l'action menée dans ses compétences originelles, le Syndicat décide de s'engager aussi dans la coopération décentralisée.



Didier FRUHAUF (EDF), Jean-Marie BELLIARD et Bastien TOULEMONDE (Enedis) signent le nouveau Contrat de Concession

Le 1% Energies

Comme les communes ou les intercommunalités, les Syndicats chargés du service public de distribution d'électricité sont autorisés à consacrer jusqu'à 1 % de leur budget de fonctionnement à des actions de coopération dans le domaine de la distribution publique d'électricité menée à l'étranger. C'est ce qui est communément appelé le « 1 % Energies ». Le Syndicat signe une première convention avec Électriciens Sans Frontières et l'IRCOD (Institut Régional de Coopération Développement).

Cette convention permet de s'engager sur des projets d'investissement et de formation, notamment à Madagascar.

2019

De nouveaux chantiers

À la faveur de nouveaux textes réglementaires et d'une volonté politique affirmée, les missions évoluent et les compétences aussi.

Par un arrêté inter-préfectoral, le **12 novembre 2019** marque l'entrée en vigueur de nouveaux statuts, faisant du Syndicat un acteur incontournable de la mise en œuvre de la transition énergétique sur son territoire. Ce positionnement plus vertueux engage désormais le Syndicat dans l'accompagnement des communes membres au titre de l'efficacité énergétique, de la mobilité propre, du déploiement d'énergie verte... Une révolution !

Des partenariats sont signés avec la Chambre d'Agriculture pour faire émerger de nouveaux projets intégrant la méthanisation, le photovoltaïque.

C'est aussi l'adhésion du Syndicat à la SPL Modulo pour le déploiement et la gestion d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques. Pour réduire l'empreinte carbone du territoire, des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics commencent à être envisagés avec l'appui du Syndicat.



Modulo
Mobilité durable locale

2019



Toujours au service des communes

Ces prémices de changement ne font pas perdre au Syndicat ses prérogatives. La logique initiée lors de la fondation de la collectivité, à savoir, soutenir toutes les communes membres et préserver leurs intérêts perdure sous le mandat de Jean-Marie BELLARD. Mieux encore, le Comité Syndical n'hésite pas à préserver les intérêts d'une Entreprise Locale de Distribution, Gaz de Barr, pour répondre aux attentes de la commune de Villé. Le **23 décembre 2019**, le Syndicat signe un Contrat de Concession avec la centrale électrique Vonderscheer pour la desserte en électricité basse tension de Villé. La centrale est ensuite reprise par Gaz de Barr, lors d'une opération de fusion-absorption.

Par cette décision, le Syndicat, en articulation avec Enedis, fait prévaloir les intérêts de la commune de Villé et obtient que Gaz de Barr poursuive sa mission.

Acte III : De nouveaux défis

■ Nouveaux élus, nouvelles méthodes

Avec l'élection de Jean-Luc BARBERON, Maire de Guewenheim, comme 3^{ème} Président du Syndicat, c'est une nouvelle gouvernance qui est mise en place.

Présent dans le Syndicat depuis son origine, Jean-Luc BARBERON siège au Bureau à la demande de René DANESI, puis devient Vice-Président à la demande de Jean-Marie BELLIARD.

Dès sa prise de fonction, il souhaite que l'action du Syndicat soit initiée par des groupes de travail animés par des Vice-Présidents.

Organes de réflexion, ils doivent alimenter le Bureau qui étudie et abonde, avant de soumettre le fruit de ces travaux au Comité Syndical, amené à statuer.



Se rapprocher encore des communes, viser la proximité pour mieux les servir !



Une communication accessible

L'action du Syndicat se trouve partagée. Mieux encore, elle devient accessible, enjouée, à la faveur de messages simplifiés, avec une ligne directrice : *se rapprocher encore des communes, viser la proximité pour mieux les servir !*

Dans cet esprit est favorisée l'adhésion au label Territoire d'Énergie porté par la FNCCR. **Le 23 mars 2022, le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin devient officiellement Territoire d'Énergie Alsace.**

En adhérant à la marque nationale qui regroupe des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie, le Syndicat se donne plus de visibilité. Le label lui permet d'engager des actions de groupe, de faire partie d'un ensemble, capable de mieux défendre les intérêts de ses communes membres à l'échelle régionale et nationale.

2022 ●



Faire plus pour les communes...

... C'est la volonté du Comité Syndical. L'objectif de la collectivité est d'accompagner ses communes membres dans la modernisation de leur réseau.

Les nouveaux Contrats de Concession le permettent tant pour le réseau d'électricité que pour le réseau de gaz. Mais il s'agit d'aller plus loin.

Voilà pourquoi le budget annuel alloué à l'éclairage public est passé de 1,5 million d'euros à 2 millions. L'objectif est de soutenir plus de communes, avec un fonds de concours pouvant atteindre 25 000 € HT par an et par commune.

La volonté est de participer à la transition écologique tout en réduisant les charges de fonctionnement des collectivités locales. Le soutien est affirmé aussi pour l'enfouissement des réseaux avec des aides qui peuvent aller jusqu'à 50% des travaux voire même 80 % lorsque le réseau enfoui est constitué de fils nus.

Le Syndicat consacre également chaque année 700 000 € pour accompagner Enedis dans la modernisation de son réseau (remplacement des câbles papier imprégnés et des coupe-circuits principaux en toiture).

Un nouveau Contrat de Concession Gaz

Depuis le **1^{er} janvier 2023**, Territoire d'Énergie Alsace a adopté un nouveau Contrat de Concession pour les 140 communes de son territoire desservies par GRDF. Ce nouveau Contrat de Concession fait suite à l'adhésion de la Ville de Mulhouse.

Signé le **10 février 2023**, sur la base d'un modèle proposé par la FNCCR, ce contrat est considéré comme une première nationale dans les engagements pris, notamment en matière de transition énergétique.

Un contrat qui porte sur une durée de trente ans et propose un meilleur contrôle des installations pour une sécurité renforcée. La renégociation permet aussi de sécuriser les ressources du Syndicat avec une redevance annuelle de fonctionnement qui augmente de 200 000 €, passant de 350 000 € à 550 000 €. Surtout, le nouveau Contrat de Concession va plus loin dans la transition énergétique.

Le Syndicat peut accompagner GRDF dans la conversion des équipements de chauffage public, en facilitant, la conversion du fioul vers le gaz ou en proposant des installations moins énergivores, voire en contribuant au développement du biogaz.

Et pour la première fois de son histoire, le Syndicat s'est engagé en 2023 avec GRDF dans l'accompagnement des particuliers qui souhaitent convertir leur installation au gaz, en finançant 50% des coûts de raccordement.



*Plus d'effort...
mais toujours dans la limite de ses moyens*

Si le but du Syndicat n'est pas de thésauriser, il lui appartient d'assurer une bonne gestion de ses finances, comme cela a toujours été fait depuis ses origines. Sa réussite passe par une judicieuse utilisation de ses ressources et la maîtrise de ses charges, tout en répondant aux nombreux défis à venir.



- Et demain...

La dynamique de ce jeune Syndicat a poussé 368 communes à y adhérer. Un Syndicat qui n'a pas d'ambition expansionniste, mais qui étudie toutes les demandes d'adhésion avec attention et bienveillance, persuadé qu'elles sont bénéfiques tant pour les communes que pour le Syndicat.

Le développement de Territoire d'Énergie Alsace passera par de nouvelles compétences, de nouveaux savoir-faire, et peut-être aussi de nouvelles communes qui le rejoindront.

25 ans d'existence ont permis de consolider la base et de poser des fondations solides. Le Syndicat doit maintenant s'engager pour l'avenir. Le changement climatique impose d'innover, de se surpasser pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

Rester attentif à toutes les évolutions liées aux compétences énergétiques est primordial pour celui qui veut exister. Photovoltaïque, énergie verte, hydrogène peut-être...

25 ans

*Demain, Territoire d'Énergie
Alsace s'inventera encore pour
et par ses collectivités membres.*



25 ans d'actions



René DANESI,

Président du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin (1998-2017)

« Avec l'Association des Maires du Haut-Rhin, nous avons décidé de créer ce Syndicat d'électricité. Beaucoup d'élus ne savaient pas qu'ils avaient une autorité sur l'organisation de la distribution d'électricité dans leur commune. Avec la création du Syndicat, et le transfert de l'organisation de la distribution à ce dernier, le Maire a su que ses attentes seraient satisfaites. Dès lors, il fallait poser les fondations. Je pense que nous pouvons être fiers de ce que nous avons produit. »

Jean-Marie BELLIARD,

Président du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin (2017-2020)

« J'ai le souvenir d'années exceptionnelles passées à défendre les intérêts des communes membres du Syndicat. Avant de devenir Président, j'ai été pendant 20 ans 1^{er} Vice-Président, avec des moments forts comme la renégociation du Contrat de Concession qui ont permis de sécuriser les ressources de notre collectivité ou l'engagement dans la coopération internationale. Mais je retiens surtout que nous avons pu avancer ensemble avec le concours de nos partenaires pour améliorer la qualité de la distribution de l'énergie dans notre territoire. Et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette belle œuvre collective. »

Jean-Luc BARBERON,

Président de Territoire d'Énergie d'Alsace (Depuis 2020)

« 25 ans pour un Syndicat, c'est jeune ! Pourtant, du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin à Territoire d'Énergie Alsace, tant de choses ont déjà été faites. Oui, nous avons consolidé les bases d'une belle collectivité. Mais je suis persuadé que nous ne sommes qu'au début d'une formidable aventure. Demain, je pense que notre Syndicat pourra s'appuyer sur de nouvelles opportunités qui lui permettront encore d'avancer. De belles pages sont à écrire et je sais pouvoir compter sur des élus volontaires et un personnel enthousiaste pour réussir ce que nos prédécesseurs ont entrepris, pour le bien de nos communes. »